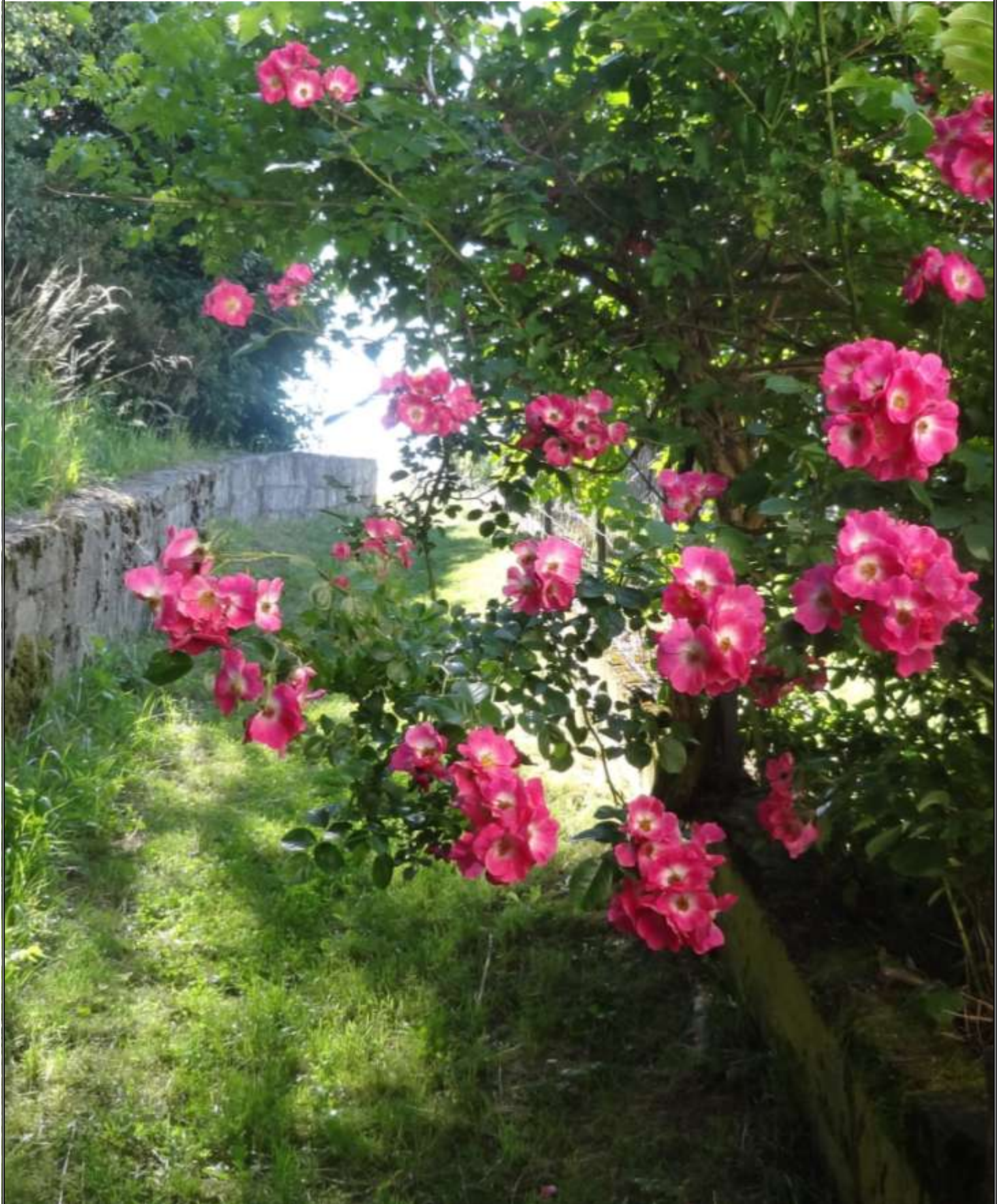


# LE PETIT MANIGUET



**Juin 2016**



**M&F**

MIRABEL'FIG TRAITEUR  
 Jean-François CUENIN  
 07.86.43.27.34  
 mirabelfig@gmail.com  
 www.mirabelfig.fr

AGENCE RENAULT

**GARAGE**  
**Claude KAUFFMANN**

Vente pièces détachées  
 Mécanique – Carrosserie  
 (toutes marques)

Route de Custines  
 54670 MALLELOY  
 Tél. : 03.83.49.14.74



**ANGELINA COIFFURE**  
 2 bis rue de Nancy  
 Malleloy



M. Bruno Millot  
 M. Terry Garnier

chauffage  
 plomberie  
 sanitaire  
 énergie renouvelable

6 rue de Nomeny  
 54610 Manoncourt-sur-Seille

**06 98 9 7 25 54**  
 mg.energie@yahoo.fr



**C.J.P.**

Electricité Générale  
 Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte  
 54670 MALLELOY

Neuf  
 Rénovation

Tél. 03 83 49 19 78  
 Port. 06 19 98 22 13  
 Fax 09 64 22 70 34

cjp.cjp@orange.fr



**C.FORT ELEC**

Eclairage Public  
 Electricité

24, Rue du Stade  
 54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 03 83 35 09 33  
 Télécopie : 03 83 31 40 31  
 Portable: 06 89 87 24 94  
 E-mail : c.fortelec@orange.fr

Juin 2016

## LE MOT DE MADAME LE MAIRE

**Après plusieurs années de formalités administratives**, les travaux de viabilisation du Lotissement de la Chenau ont commencé début mai. Quinze maisons vont sortir de terre dans les mois à venir. Espérons que cet apport de population nous permettra d'échapper à la fermeture d'une classe au groupe scolaire.

Pendant quelques temps, les travaux créeront certainement des désagréments suite aux passages de camions et engins de chantiers au niveau du carrefour de la rue de la Chenau et du rétrécissement rue de Morey. Merci pour votre patience et votre grande compréhension.

**Le Bassin de Pompey** avance à grands pas sur la mise en place de la **cuisine centrale**. Les repas seront réalisés par cette cuisine dès Janvier 2017. Un nouveau règlement est actuellement en cours d'élaboration et sera effectif à la rentrée de Septembre 2016, ce qui entraîne quelques modifications au niveau de l'inscription.

L'année scolaire se termine dans un mois, les petits maniguets continuent de fréquenter assidûment les nouvelles activités. Avec ce mauvais temps, il est souvent difficile de faire des activités à l'extérieur. Espérons une météo plus clémente durant ce dernier mois.

**En Septembre**, le Bassin de Pompey met tout en œuvre pour la réalisation des journées du Patrimoine dans les 13 communes du Bassin ; ce qui permettra à chacun de faire un circuit et de découvrir des artistes ou des lieux méconnus.

Bonnes vacances à tous.

Bonne lecture.



## SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal	p. 4
Périscolaire	p. 10
Vie scolaire	p. 11
Vie associative	p. 15
Guillaume	p. 18
Célébrations eucharistiques	p. 19
Etat civil	p. 19
Les infos à conserver	p. 20
Renseignements utiles	p. 24

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

Présents ou représentés 13

### DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET GÉNÉRAL 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide les transferts de crédits suivants sur le budget général 2015

- Chapitre 014 – Compte 73925 : + 398 €
- Chapitre 011 – Compte 60612 : - 398 €

### INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération accordant l'indemnité de conseil du receveur municipal doit être renouvelée à chaque changement de trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu la réglementation en vigueur,

#### **DECIDE, à l'unanimité**

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 30 % par an ;
- De calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :
  - Madame FLUCK pour la période du 10/04 au 31/08/2015
  - Madame Véronique BERNIER pour la période du 01/09 au 31/12/2015 et pendant toute la durée du mandat.

### REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de

distribution de gaz a été formulé par un décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015.

Elle propose au Conseil :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévue au décret visé ci-dessus.
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion du Conseil Syndical d'assainissement du Val de Mauchère du mercredi 13 janvier. Le bureau d'études a été choisi. Les consultations vont être lancées pour la réalisation des travaux pour l'élimination des eaux claires parasites. Elle précise que la date de démarrage des travaux n'est pas encore fixée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant l'impossibilité de raccorder le lotissement du Domaine du Pré la Saule à la station d'épuration du SIAVM avant le 01/01/2018
- Charge Madame le Maire de contacter Madame le Maire de Custines pour étudier la possibilité de raccorder ce lotissement à la station d'épuration de Custines.

## SEANCE DU 7 MARS 2016

Présents ou représentés 12

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL

**DEPENSES 551 313.87 €**

Dépenses de fonctionnement	387 477.33 €
Dépenses d'investissement	163 836.54 €

Restes à réaliser	56 100.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>667 134.57 €</b>
Recettes de fonctionnement	406 733.91 €
Recettes d'investissement	260 400.66 €
Restes à réaliser	17 453.00 €
Reports N-1	
Déficit d'investissement	- 80 602.75 €
Excédent de fonctionnement	3 401.78 €
EXCEDENT de fonctionnement	22 658.36 €
DÉFICIT d'investissement	15 961.37 €
Restes à réaliser	38 647.00 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>38 619.73 €</b>
<b>DÉFICIT (avec RAR)</b>	<b>27.27 €</b>

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 –  
BUDGET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

<b>DEPENSES</b>	<b>17 868.55 €</b>	Restes à réaliser
Dépenses d'exploitation	11 422.04 €	10 300.00 €
Dépenses d'investissement	43 145.86 €	
<b>RECETTES</b>	<b>76 639.10 €</b>	
Recettes d'exploitation	15 080.90 €	
Recettes d'investissement	7 961.22 €	5 404.00 €
Reports N-1		
Excédent d'investissement	11 106.34 €	
Excédent de fonctionnement	47 664.21 €	
EXCEDENT de fonctionnement	51 323.07 €	
DÉFICIT d'investissement	- 24 078.30 €	- 4 896.00 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>22 348.77 €</b>	

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 –  
BUDGET LOTISSEMENT DE GARAGES**

<b>DEPENSES</b>	-
Dépenses de fonctionnement	-
Dépenses d'investissement	-
<b>RECETTES</b>	
Recettes de fonctionnement	2 471.02 €
Recettes d'investissement	-
EXCEDENT de fonctionnement	2 471.02 €
EXCEDENT d'investissement	-

**EXCÉDENT DE CLOTURE**  
**2 471.02 €**

**VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015**

Madame Le Maire donne lecture des comptes de gestion 2015 dressés par le Trésorier de Maxéville.

- Budget général
- Budget de distribution d'eau potable
- Budget lotissement de garages

Considérant que les opérations sont régulières et que les comptes coïncident avec les comptes administratifs, le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2015 des 3 budgets.

**BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DU  
RESULTAT**

Le compte administratif laissant apparaître

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 22 658.36 €
- ✓ Un excédent d'investissement de 15 961.37 €
- ✓ Un déficit de reste à réaliser de 38 647.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote l'affectation en réserve au compte **1068** de la somme de **22 658.36 €** pour couvrir les restes à réaliser.

**BUDGET EAU POTABLE – AFFECTATION DU  
RESULTAT**

Le compte administratif laissant apparaître

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 51 323.07 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 24 078.30 €
- ✓ Un déficit de reste à réaliser de 4 896.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote l'affectation en réserve au compte **1068** de la somme de **28 974.77 €** pour couvrir les restes à réaliser, ce qui porte le résultat reporté en fonctionnement à **22 348.77 €**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU  
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC  
LOCAL POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE  
À LA SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier du 10 février dernier relatif à la circulaire n° 5835/SG du Premier Ministre du 15 janvier 2016 annonçant la mise à disposition exceptionnelle pour l'année 2016 d'une enveloppe d'un milliard d'euros destinée à conforter les initiatives en matière d'investissement public.

Elle rappelle ensuite au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique à la salle polyvalente, consistant à isoler le plénum et à modifier le mode de chauffage.

Elle préconise l'installation d'un chauffage central, avec installation d'une chaudière à gaz à condensation de 45 KW avec radiateurs et production d'eau chaude sanitaire ainsi que l'isolation thermique de la partie de plafonds non isolée.

Suite à l'étude thermique réalisée par le bureau d'études ICSEED de Frouard, des devis ont été sollicités auprès de chauffagistes. L'entreprise CM Energies de Dieulouard propose de faire cette installation de chauffage pour 21 598 € HT.

La société LEROY MERLIN a établi un devis d'achat de laine de verre pour un montant de 1 026.60 € TTC (sans tenir compte de la réduction grâce au prix promotionnel valable jusqu'au 06/04/16), soit 855.50 € HT, les travaux de mise en place étant réalisés par l'ouvrier communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant l'étude thermique et les explications du bureau d'études,
- Accepte le devis présenté par l'entreprise CM Energies d'un montant de 21 598 € HT, et l'achat de laine de verre pour 855.50 € HT soit un total de 22 453.50 € HT;
- Demande le versement d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation des travaux préconisés ;
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
  - D.E.T.R. : 6 479.00 €
  - Fonds de soutien rénovation thermique : 6 736.00 €
  - Participation communale : 9 238.50 €

S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS POUR LE PROGRAMME 2016 DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif estimatif des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux à réaliser en 2016. Elle l'informe que ces travaux peuvent bénéficier d'un subventionnement d'état au titre du soutien à

l'investissement public local – mise aux normes des équipements publics.

Le devis établi par l'entreprise Eymen Façades s'élève à 3 685 € HT et comprend

- La sécurisation de la rampe d'accès à la Mairie annexe
- La création d'une rampe dans la cour de l'école pour l'accès à la classe maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant les travaux à réaliser en 2016 dans le cadre de l'accessibilité des établissements recevant du public,
- Accepte l'estimation 2016 d'un montant de 3 685 € HT ;
- Demande le versement d'une subvention à hauteur de 30 % de la totalité des travaux préconisés au titre du fonds de soutien pour la mise aux normes des équipements publics
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
  - D.E.T.R. : 1 105.50 €
  - Fonds de soutien : 1 105.50 €
  - Participation communale : 1 474.00 €
- S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien.

**TRANSFERT DE FISCALITÉ VERS L'INTERCOMMUNALITÉ SUITE À TRANSFERT DE COMPÉTENCE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le bassin de Pompey assume l'intégralité des charges relatives à la voirie (balayage – propreté – déneigement- éclairage public) et au service commun de police **depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015**.

Afin de donner à l'intercommunalité les moyens d'assumer financièrement ces nouvelles compétences, et pour ne pas impacter à nouveau les attributions de compensation, les élus du Bassin de Pompey proposent le **transfert de 4 points de fiscalité** vers l'intercommunalité sur la **taxe foncière bâtie**, portant le taux de la communauté de communes de 1.65 % à 5.65 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** le transfert de 4 points de fiscalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant le taux de l'intercommunalité de 1.65 % à 5.65 %.

**RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'INTERCOMMUNALITÉ**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la voirie étant désormais de compétence intercommunale dans son intégralité (fonctionnement et investissement),

il convient de répartir la taxe d'aménagement perçue par la Commune pour chaque nouvelle construction entre ces deux instances. Il est proposé aux élus de reverser 50 % de cette taxe au Bassin de Pompey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de reverser à compter de 2016 à la communauté de communes du Bassin de Pompey les 50 % de la taxe d'aménagement perçue.

**BASSIN DE POMPEY – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – RAPPORT D'ÉVALUATION DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE VOIRIE ET DU SERVICE COMMUN DE POLICE**

Suite au transfert de la compétence voirie (balayage et éclairage public) et du service commun intercommunal de police municipale, il y a lieu de procéder à l'évaluation des charges transférées.

Cette évaluation est destinée à déterminer la montant de l'attribution de compensation qui sera versée (ou perçue) par la Communauté de communes du bassin de Pompey aux communes une fois déduit le montant net des charges transférées.

## **SÉANCE DU 23 MAI 2016**

12 présents, 3 représentés

**FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE POMPEY (SEA) ET DU SYNDICAT DES EAUX OBRION/MOSELLE**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le préfet en date du 14 avril dernier relatif à la consultation des collectivités sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion/Moselle.

Elle explique que l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) permet au Préfet de proposer, pour la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale, la fusion de syndicats de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Après avoir entendu l'argumentaire des deux délégués représentant la Commune au sein du Syndicat de l'Obrion/Moselle

La CLECT s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars dernier afin d'établir le rapport final qu'il convient aujourd'hui d'approuver en séance du Conseil Municipal. (Annexé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vu le rapport soumis à son examen,

**APPROUVE** le rapport d'évaluation des transferts de charge de la compétence voirie (balayage et éclairage public) et de la création du service commun intercommunal de police municipale.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Frédérique CLAUDON demande si les travaux de la commission municipale sont définitivement interrompus suite à la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par le Bassin de Pompey.

Une discussion s'engage sur ce sujet et les membres de la commission chargent Mme le Maire de se renseigner auprès du service urbanisme de la communauté de communes, et précisent qu'ils sont volontaires pour continuer les travaux pour mener à son terme le PLU.

- **APPROUVE** le principe d'une fusion des 2 syndicats à la condition
  - Que toutes les communes soient représentées dans ce nouvel EPCI en intégrant tous les membres du syndicat de l'Obrion-Moselle dans ce syndicat ;
  - Qu'une projection financière sur 3 ans soit réalisée dès maintenant par le SEA avec un engagement de maîtrise raisonnée du prix de l'eau ;
- **S'ÉTONNE** que cette mesure ne concerne que le syndicat de l'Obrion/Moselle et demande à monsieur le Préfet de bien vouloir envisager rapidement la fusion du Syndicat Intercommunal du Val de Mauchère dans le SEA, considérant
  - Les gros problèmes de fonctionnement de ce syndicat évoqués à plusieurs reprises en Préfecture ;
  - L'incapacité de ce syndicat à faire face aux difficultés techniques engendrées par des installations complexes.

## PLAN PAYSAGE DU BASSIN DE POMPEY – APPROBATION DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

L'objectif est de contribuer à créer un cadre de vie agréable et qui met en valeur les atouts environnementaux et patrimoniaux du Bassin de Pompey.

Cette charte a été adoptée par le Conseil Communautaire du Bassin de Pompey le 24 février 2014.

Dans l'optique de partager ces objectifs de valorisation de nos paysages naturels et urbains, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de charte disponible dans son intégralité à l'adresse [http : www.bassinpompey.fr/planpaysage](http://www.bassinpompey.fr/planpaysage) à l'échelle de notre commune, en autorisant Madame le Maire à signer ladite charte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport soumis à son examen,

- **DECIDE** d'approuver la charte
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte paysagère.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU BASSIN DE POMPEY

Ce rapport comporte

- La fiche signalétique de la SPL
- Le bilan d'activités 2015 avec
  - Le contexte
  - La mise en place du nouvel organigramme
  - La mise en œuvre du pacte d'actionnaires
  - Les missions mandatées en 2015 et à venir
  - L'état d'avancement des missions mandatées
  - Le bilan synthétique des missions mandatées
- La proposition des missions à venir
  - La répartition des projets confiés à la SPL
  - Le détail des missions à venir
- La synthèse des décisions du conseil d'administration
- Le bilan financier.

Madame le Maire précise que ce rapport est consultable au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport d'activités 2015 de la SPL.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR LE CHANGEMENT DES PORTES À LA MAIRIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour 1 200 communes de moins de 2 500 habitants, donnant la possibilité à notre Commune de bénéficier d'une subvention au taux de 20 % du coût HT des travaux, plafonnée à 20 000 €, non cumulable avec la DETR.

Elle rappelle ensuite le projet de ravalement de façades de la Mairie qui pourra débuter dès l'octroi des subventions. Le changement des portes, bien que vétustes et non isolées, n'avait pu être envisagé faute de financement. Elle propose de saisir cette opportunité de subvention et présente au Conseil Municipal le devis de la société KISSENBERGER s'élevant à 7 048.19 € HT comprenant le changement des trois portes de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant que les travaux proposés répondent parfaitement aux objectifs du plan régional 2016 ;
  - Approuve le devis de 7 048,19 € HT de la société Kissenberger ;
  - Demande le versement d'une subvention à hauteur de 20 % du coût des travaux ;
  - Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
    - Plan régional 2016 – soutien à l'investissement : 1 409.00 €
    - Participation communale : 5 639.19 €
  - S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien.

## VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS

Pour permettre d'intégrer l'excédent sur le budget de la Commune, il convient de voter le compte de gestion 2016 du CCAS.

Mme le Maire donne lecture du compte de gestion 2016 de dissolution du CCAS dressé par le Trésorier de Maxéville.

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2016 du CCAS.

## DISSOLUTION DU BUDGET DE LOTISSEMENT DE GARAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** la dissolution de ce budget annexe ;
- **DEMANDE** à Madame la trésorière d'établir le compte de gestion 2016 pour pouvoir récupérer l'excédent sur le budget général.



### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET GÉNÉRAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative n° 1 sur le budget général comme suit :

- Compte 002 : + 2 693.76 €
- Compte 7551 :- 2 693.76 €

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau potable comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

- Compte 628 : + 177 €
- Compte 023 :- 177 €

Section d'investissement

Recettes

- Compte 1068 : + 28 975 €
- Compte 021 :- 177 €

• Dépenses

Compte 2156 : + 28 798 €

### **MISE EN RECOUVREMENT DU COÛT DES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LA DESTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA CLOTURE DE L'ÉCOLE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le responsable des dégâts sur la clôture de l'école a été jugé le 13 janvier par le Tribunal Correctionnel pour Mineurs de Nancy. Il a été condamné à verser à la commune de Malleloy la somme de 570.04 € en réparation du préjudice matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND** acte de cette décision
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer le titre de recette pour mettre en recouvrement cette somme.

### **MISE EN RECOUVREMENT DU COÛT DE REPRODUCTION D'UNE CLÉ INCOPIABLE SUITE À PERTE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enseignante s'est fait voler son sac à main contenant les clés de l'école. Elle présente ensuite la facture de reproduction de la clé incopiable de la société BRICARD de Nancy s'élevant à la somme de 83.68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**CHARGE** Madame le Maire d'établir un titre de recette d'un montant de **83.68 €** à l'encontre de l'enseignante pour la reproduction de sa clé.

### **LIEU DE LA BROCANTE 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du Comité des fêtes d'organiser la brocante cette année encore dans la rue de Vénézu de manière à concentrer la fête et la brocante sur la place et la rue de Vénézu.

Madame le Maire rappelle que le comité des fêtes s'était engagé à organiser la brocante une année sur deux dans la rue de Vénézu et l'année suivante dans les Logeco.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant la demande de l'association

**LAISSE LE SOIN** au Comité des fêtes de fixer le lieu de la brocante.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DROITS DE PLACE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Bassin de Pompey va reprendre prochainement à son compte les droits de place des commerces ambulants ainsi que des brocantes en tant que gestionnaire des voiries communautaires.

#### **TRAVAUX À LA CHENAU**

Frédérique CLAUDON informe le Conseil Municipal que les travaux de l'AFUA de la Chenau sont commencés d'aujourd'hui. Elle précise que la partie supérieure de la rue de la Chenau sera inaccessible pendant le temps des travaux qui devraient durer deux mois.

**L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie et sur le site internet.**

# ECOLE

## Aujourd'hui 1<sup>er</sup> février, c'est prévention routière !



Ce matin, une gendarme de la prévention routière est venue tester nos connaissances sur le code de la route et notre habileté à vélo.

Pour commencer, nous avons dû répondre à 20 questions sur le code de la route mais il ne fallait pas se laisser piéger par les photographies ou les réponses multiples.



Ensuite elle a installé un parcours d'obstacle dans la cour. Après l'épreuve de slalom, nous arrivions sur un sens giratoire. Il fallait ensuite monter sur un plan incliné puis traverser des barres horizontales. Le parcours se terminait par un stop où il fallait marquer précisément l'arrêt. Ce n'était pas facile car les obstacles étaient très resserrés

Merci à la gendarmerie pour ses explications intéressantes.

## A la découverte de l'Alsace...

*Du 2 au 5 février, nous sommes partis en classe découverte en Alsace.*

Nous avons commencé le mercredi par une journée raquettes au col de la Schlucht. Heureusement, il avait neigé dans la nuit et les raquettes nous ont été bien utiles ! En montant, nous avons découvert des hêtres courbés par le vent, un trou d'oiseau, des bornes de frontières, le GR5... En arrivant en haut, nous avons pu faire une bataille de boules de neige ! Après une petite course en raquettes



nous nous sommes réchauffés au refuge où nous avons dévoré nos pique-niques. L'après-midi, nous avons commencé par faire des igloos pour les lièvres mais la neige était trop friable. Ensuite notre animateur nous a raconté une histoire avec un bandonéon. Rapidement nous avons rejoint le car qui nous a emmenés au centre à Châtenois. Après une bonne douche, chacun a pu s'installer et découvrir des jeux de société. Après le repas, 5 équipes se sont affrontées dans des jeux d'adresse et d'intelligence.



Le lendemain, nous avons découvert le zoo de Mulhouse puis le musée de l'automobile. Là nous avons fait un jeu de piste pour découvrir les différentes voitures. Même les plus réfractaires se sont pris au jeu !

Nous avons également essayé de démarrer une voiture à la manivelle et certains ont même fait des tonneaux avec une voiture spécialement équipée. De retour au



centre, après le repas, nous avons pu jouer au casino ! Après une bonne nuit, nous avons quitté Châtenois pour le "Vaisseau" à Strasbourg. Après quelques explications, chaque groupe a pu profiter à son rythme pour découvrir des centaines d'expériences scientifiques. C'était vraiment très intéressant. Enfin nous avons rejoint la cathédrale qui nous surplombait de ses 142m. Après un jeu de piste très disputé, chacun a pu faire ses derniers achats de souvenirs puis nous sommes revenus à Malleloy, fatigués mais riches de mille et une découvertes. Nous vous en ferons part prochainement dans nos comptes rendus.

Un grand merci à nos accompagnateurs, à Cyrille, notre chauffeur, et à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce séjour (les parents, la municipalité, la coopérative, les généreux donateurs...)

### **Balle ovale au stade !**



Lundi 18 avril, nous avons recommencé l'école en version sportive. Laurence Marquette de l'USEP avait installé de nombreux ateliers sur le stade pour nous faire découvrir différents aspects du rugby ! Il faut en effet

beaucoup de qualités dans ce sport : courir vite, lancer précisément, jouer en équipe, ne pas avoir peur des adversaires, respecter les autres et les règles...



### **Tous des comédiens !**



Jeudi 31 mars, nous avons eu la visite d'une comédienne : Andreea Vizitiu. Elle a commencé par nous expliquer son travail et à nous faire réfléchir sur le spectacle et le théâtre puis rapidement, nous avons poussé les tables pour prendre possession de la scène. Nous avons fait de nombreux exercices théâtraux pour apprendre à s'exprimer devant les autres. Elle est revenue ensuite deux

autres séances pour monter le spectacle « Dans le monde » de Claudine Galéa. Nous allons encore travailler pour le présenter ensuite aux élèves de Custines, de Malleloy et enfin à nos parents. Nous espérons ne pas avoir trop le trac !



### **Visite du collège**



Vendredi 20 mai, les élèves de CM2 sont partis peu rassurés découvrir le collège de Custines. Pour démarrer Mme Larcher, la CPE, leur a fait visiter les nouveaux bâtiments, déclenchant ainsi l'enthousiasme des élèves ! La découverte des anciennes salles de classe les a moins réjouis ! Ensuite, elle a répondu à toutes les questions et a ainsi levé les principales inquiétudes. Pour terminer, les élèves ont assisté par petit groupe à un cours de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>. Tous ont été très satisfaits et sont maintenant très impatients d'aller au collège à la rentrée.

## PERISCOLAIRE



Au cours de l'année scolaire, environ 50 enfants ont fréquenté les nouvelles activités, une trentaine la cantine et une quinzaine la garderie du soir.

Les nouvelles activités périscolaires sont orientées en fonction des saisons. Les enfants ont pu faire du théâtre, diverses créations manuelles, apprendre le jonglage, faire du sport, de la danse zumba, de la cuisine, fabriquer des petits jeux, et participer à bien d'autres activités.

Souhaitons que les beaux jours s'installent pour que les enfants puissent profiter des activités extérieures.

Sur les temps de cantine, beaucoup de bruit et de non-respect des règles de civilités ont été constatés. En conséquence, un nouveau règlement sera mis en place dès la rentrée de septembre, qui devra être signé par les enfants et les parents. En cas de non-respect du règlement, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion et les parents seront convoqués.

Depuis le début de cette année, suite à plusieurs arrêts maladie, les emplois du temps des animateurs ont dû être adaptés pour faire face à ces manquements tant au niveau du périscolaire, cantine et garderie, qu'au sein de l'école dans les classes maternelles.

Merci aux animateurs qui ont fait preuve de flexibilité dans leurs postes et leurs horaires, pour le bien-être des enfants.

# ASSOCIATIONS

## Les élèves de « Danse ta vie » gagnent le Battle break à Bouxières aux Dames



Voici le flyer du Battle (2ème édition) qui s'est déroulé à Bouxières aux Dames le dimanche 1er mai 2016.

Les élèves de Farid De Poli (prof et président de l'association « Danse ta vie » de Malleloy) avaient participé à la 1ère édition l'année dernière, où deux des élèves de Farid s'étaient déjà qualifiés jusqu'en finale.

En revanche cette année, après avoir passé les qualifications (pour certains d'entre eux) c'est avec une grande fierté que Farid a vu un de ses élèves gagner toutes les Battles les uns après les autres et se qualifier par là même jusqu'en finale et remporter le titre de meilleur Bboy dans la catégorie un contre un, moins de 14 ans.



**JOHANN RAGOT**  
(13ans)



**FAEL DJELLAL** (13 ans)



**BERENICE**  
**CHAILAN** (14 ans)



**MAXIME BOUZNADE** (18ans)

Peace  
Love  
Unity  
And  
Having  
Fun



**Mia JACQUINET** (14ans)



1ère  
place  
Battle 1  
contre 1  
Catégorie  
moins de  
14 ans.

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN LIVE. Le 6 mars 2016



Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, et nourris par les encouragements du public, les artistes en herbe ont été propulsés, le temps de quelques heures, sur le devant de la scène.

Entre l'insouciance des plus jeunes et le trac des adultes, les morceaux ont résonné dans une salle comble et heureuse d'applaudir les choix éclectiques des musiciens (musique classique, rock, variété française).

Cette année encore, les professeurs ont su partager leur expérience et leur savoir aux élèves afin d'offrir une très belle représentation.

Ce succès repose à la fois sur le choix des formations musicales (piano, guitare et batterie), la passion des 18 élèves, la disponibilité des professeurs, et la volonté des membres de l'association de faire vivre la musique dans notre village.

**Nous fêterons la musique le mardi 21 juin à 18h place de la Mairie avec les musiciens de l'école.**

Les inscriptions auront lieu courant septembre prochain.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Manuel MAYER (03.83.49.23.80 ou à l'adresse suivante : [lmismalleloy@hotmail.fr](mailto:lmismalleloy@hotmail.fr)) ou Frédérique MEYER (06.70.05.28.11).

NB

## Donnons avant de jeter

Depuis de nombreuses années, l'Association Solidarités Nationales et Internationales, basée à Pont-à-Mousson, récupère des objets : Meubles, vaisselle, vêtements, livres ... pour leur donner une seconde vie et aider des personnes en difficultés (dons et vente à petits prix). Elle finance ainsi 15 emplois permanents et permet à 75 personnes sans emploi de retrouver une activité professionnelle. Dans chaque commune S.N.I. a un correspondant. A Malleloy, vous pouvez contacter Marcel Klein pour déposer vos objets ☎ 06.26.20.57.79.

D'avance nous vous remercions. **Vos dons financent nos emplois.**

Marcel KLEIN

# flexo

**NOUVEAUTÉ !**

le service de transport à la demande

## Réservez en ligne

sur [lesit.bassinpompey.fr](http://lesit.bassinpompey.fr)

**DÈS MAINTENANT**



Et toujours  
réservation par téléphone :

**03 83 49 23 23**

Réservation possible pour 1 mois complet



**Bassin de Pompey**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
flexo fait partie du réseau SIT

# flexo

**NOUVEAUTÉ !**

le service de transport à la demande

## Réservez en ligne

sur [lesit.bassinpompey.fr](http://lesit.bassinpompey.fr)

**DÈS MAINTENANT**

### Vous utilisez Flexo pour la première fois...

Vous devrez créer votre compte pour vous inscrire au service Flexo en renseignant obligatoirement votre adresse mail, vos coordonnées complètes et un mot de passe.

### Vous utilisez déjà Flexo...

• Vous nous avez déjà communiqué votre numéro de téléphone portable ou votre adresse postale : l'agence Le SIT vous communiquera un numéro d'adhérent et un mot de passe.

• Vous ne nous avez communiqué ni votre numéro de téléphone portable ni votre adresse postale : contactez l'agence Le SIT.



Votre numéro de téléphone portable vous permet de recevoir une confirmation de votre réservation 1 heure avant votre voyage !

• Départs réguliers depuis 4 arrêts à Pompey vers 3 destinations possibles, sans réservation.

• Réservation obligatoire sur tous les autres arrêts et pour le retour.

Et toujours  
réservation par téléphone :

**03 83 49 23 23**



Nancy - Millevy  
zone des Sablons  
**en 20 mn**  
TER + SA

**Bassin de Pompey**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CITÉ MÉDIÉVALE x LIVERDUN

## VISITES GUIDÉES & ATELIERS POUR ENFANTS

**LES MERCREDIS À 15H**  
11 MAI / 8 JUIN / 6 JUILLET / 10 AOÛT

**LES DIMANCHES DE 14H À 18H**  
EN JUILLET & AOÛT



**INFORMATION & RÉSERVATIONS**  
<http://tourisme.bassinpompey.fr>  
**03.83.24.40.40**

## VISITES COSTUMÉES POUR ENFANTS

**À PARTIR DE 6 ANS**

**LES MERCREDIS À 15H**

**11 MAI / 8 JUIN /**

**6 JUILLET / 10 AOÛT**

**ACCUEIL TOURISTIQUE**

**1 PLACE D'ARMES À LIVERDUN**



Quel enfant n'a jamais rêvé de devenir un courageux chevalier ou une belle princesse dans un décor grandeur nature ?

Ce sera désormais possible à Liverdun, où l'accueil touristique du Bassin de Pompey propose aux enfants le temps d'une visite guidée de se glisser dans la peau du personnage de son choix. Belles damoiselles et preux chevaliers sont invités à suivre les traces de leurs aînés à la découverte de la cité médiévale et de son histoire.

Costumes, mises en scène et livret-jeu sont proposés pour vivre un véritable bond dans le passé.

Et pour rendre le retour au 21<sup>e</sup> siècle plus doux, la visite pourra se prolonger par un goûter au cours duquel les gourmandises du Bassin de Pompey seront proposées à la dégustation

*Réservation recommandée*

*Tarifs / 1,50 € enfants de 6 à 12 ans, adultes 4 €*

*Enfants de moins de 6 ans : gratuit*

*Goûter 2 € / personne*



Et aussi des ateliers à découvrir à l'occasion de la Cour des artistes en juillet et août

**Mon appli**  
l'application citoyenne  
du Bassin de Pompey  
[www.bassinpompey.fr/appli](http://www.bassinpompey.fr/appli)



**FLASHEZ MOI**



Un nid de poule,  
des problèmes d'éclairage,  
la présence de débris  
dans votre rue,  
**signalez-le rapidement !**



**Bassin de Pompey**  
Communauté de Communes

**Mon appli**  
l'application citoyenne  
du Bassin de Pompey



**Bassin de Pompey**  
Communauté de Communes

Grâce au service « Mon appli » ...  
...devenez acteur de votre territoire

Vous avez constaté un désordre sur la voie publique,  
signalez-le rapidement aux services de la Communauté de  
Communes avec le nouveau service en ligne «**Mon appli**».  
Accessible depuis tous les smartphones et via internet,  
quelques secondes suffisent pour nous indiquer le lieu du  
désordre et même envoyer une photo.

[www.bassinpompey.fr/appli](http://www.bassinpompey.fr/appli)



- Propreté
- Éclairage public
- Voirie
- Signalisation
- Mobilier urbain
- Transport
- Déchets ménagers
- Suggérer
- Féliciter

**afaq** La Communauté de Communes est au 100% pour les services de  
qualité AFNOR pour un environnement préservé. Son engagement pour les  
actions d'énergie et la lutte contre les changements climatiques est reconnu  
depuis 2015 par l'attribution du label CAP. C'Énergie.

**CAP C'Énergie**  
L'union fait la force



Sylvie et Gérard  
THIERY et leur équipe  
sont heureux de vous  
accueillir du jeudi au  
mardi de 06h00 à  
19h30, le dimanche de  
06h00 à 13h00  
**FERMETURE** le  
Mercredi.

**BOULANGERIE**  
*Sylvie et Gérard*  
**3 rue du Général  
Leclerc  
54670 CUSTINES  
03.83.49.34.12**




 Bar - Tabac 

# Le MANIGAI

1, place du 11 septembre 1944  
 54670 Malleloy  
 Tél/fax 03 83 49 03 29








 Parfum d'Arum  
*Cécile Kirsch (Fleuriste qualifiée)*

15 rue du val des Faulx  
 54 670 - Custines  
 06 45 43 02 45

**Carrefour**   
*contact*

**HORAIRES**  
 Lundi au Samedi de 8h à 20h  
 Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES  
**Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44**

# CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Dimanche 5 juin	9h30 BOUXIERES
Dimanche 12 juin	9h30 CUSTINES
Dimanche 19 juin	9h30 MALLELOY
Dimanche 26 juin	9h30 BOUXIERES

Dimanche 3 juillet	9h30 MALLELOY
Dimanche 10 juillet	9h30 CUSTINES
Dimanche 17 juillet	9h30 BOUXIERES
Dimanche 24 juillet	9h30 CUSTINES
Dimanche 31 juillet	9h30 MALLELOY

Dimanche 7 août	9h30 CUSTINES
Dimanche 14 août	9h30 BOUXIERES
Lundi 15 août	Assomption 9h30 MALLELOY
Dimanche 21 août	9h30 CUSTINES
Dimanche 28 août	9h30 BOUXIERES

Site de la paroisse :

[www.catholique-nancy.fr/clevant](http://www.catholique-nancy.fr/clevant)

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

## ETAT CIVIL

### Naissances :

Clémence DEL VALLE

Ellse, Vitazu CALDARAS

Thiméo, Raymond, Jean MARCHAL MARSCHAL



née le 25/01//2016 à NANCY

née le 19/02/2016 à NANCY

né le 24/02/2016 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

### Décès :

Martine Marie-Paule KLEIN

le 21/04/2016 à Nancy

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

# VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous pouvez dès à présent venir en Mairie inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2016/2017. Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois et de votre livret de famille. Pour la restauration scolaire et la garderie merci de venir retirer un dossier d'inscription en Mairie du 22 au 26 août 2016.

## CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- votre ancienne carte d'identité ou sa déclaration de perte,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

## PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : **mon.service-public.fr**

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

## SERVICE « TRANQUILLITE VACANCES »

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) dans la brigade de gendarmerie la plus proche. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible sur internet ; il est à remplir et à imprimer avant de vous rendre sur place pour finaliser la demande.

# INFORMATIONS DIVERSES

## NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
---

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
-------------------------------------

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

## PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

## STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

**Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).**

D'autre part des places de parking existe dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

## AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT NOUVELLE TARIFICATION

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135 €.

## AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

## BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

## EGOUTS

Nous avons constaté à plusieurs reprises dans les égouts, la présence d'huile de vidange et de fritures, de peinture, plâtre, enduits, ciment, voire de vêtements.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser ces matières dans les égouts. Les contrevenants seront verbalisés.

## URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)  
Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

## TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) ou Allosit au 03.83.49.23.23.

## TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Depuis le 1<sup>er</sup> avril vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri. Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

**Verre** : une benne se situe à côté du terrain de foot et une autre à côté de l'école.

**Vêtements** : une benne à côté de l'école.

**Bouchons de liège** : un bac se situe à côté de l'école.

**Piles usagées** : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

**Vignettes de déchetterie** : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

**Déchets biodégradables** : (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait tous les **mardis**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

## ATTENTION NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES

**Mardi** : poubelle verte et sac de tri recyclable.

**Samedi** : poubelle bleue d'ordures ménagères.  
(Sortir les bac la veille au soir)

## LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

### « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

**Accueil téléphonique : 03.83.49.81.36**

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

## CANICULE ET RISQUES EXCEPTIONNELS

Suite à la canicule de l'année 2003, les services de l'Etat ont défini un plan de gestion de la canicule au niveau départemental et par extension à tous risques exceptionnels. Ainsi, la réglementation prévoit qu'un registre nominatif soit institué pour y inscrire toutes les personnes âgées et personnes handicapées de la commune vivant à domicile qui en font la demande. La finalité de ce registre est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Sont concernées les personnes :

- âgées de 65 ans et plus résidant à domicile ;
- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- adultes handicapées.

La demande d'inscription s'effectue par écrit à l'aide du formulaire à demander à la mairie. Les demandes d'inscription émanant d'un tiers (parent, voisin) doivent être réalisées individuellement et par écrit. L'inscription sur le registre est facultative. Toute personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations.

## L'EST REPUBLICAIN

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur [www.estrepublicain.fr](http://www.estrepublicain.fr) cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

## SITE INTERNET

Nous avons désormais un site internet  
<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

## DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

## NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

## **ELAGUER EN TOUTE SECURITE**



Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue. L'entreprise d'élagage doit, avant de réaliser le chantier, rédiger une Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

**En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.**

ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.

Quelles sont les conséquences pour le propriétaire en cas de défaut d'élagage ?

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute d'arbre sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

## **Quelles distances et hauteur à respecter pour les plantations et les haies ?**

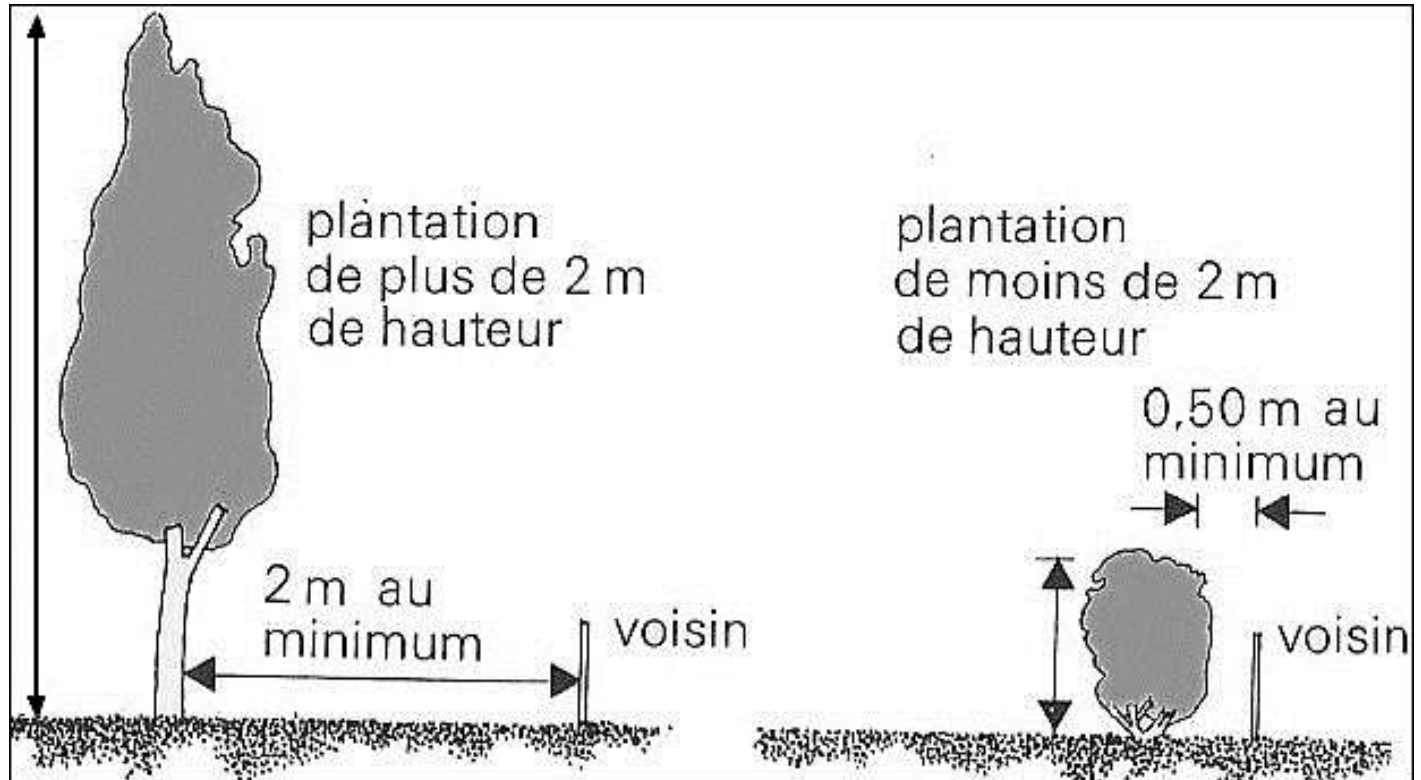
**Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.**

Avant le printemps, les arbres et arbustes ont bien poussé et la végétation se trouve généralement luxuriante. La question de la taille des arbres et arbustes s'impose nécessairement à tous les propriétaires fonciers, et elle ne peut pas être négligée !

Pour **éviter les conflits de voisinage**, le Code civil impose en fonction des **distances de plantation** par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

L'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.



Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Selon une jurisprudence bien établie :

- La distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc ;
- La hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie ;
- La hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse ;
- Si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de sa saisine du Tribunal, alors la prescription trentenaire est acquise.

En cas de non-respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut **contraindre** celui-ci **à les couper**, en application de l'article 673 du Code civil.

A défaut, il peut assigner son voisin en justice en vue de faire ordonner **l'élagage de la haie** et **couper la végétation** dépassant sur son terrain. S'il s'agit de la commune qui se plaint, elle peut adresser au propriétaire du terrain une mise en demeure de procéder à l'élagage.

A noter également que les fruits (pommes, cerise, poire, prunes, etc.) tombés naturellement des branches d'un arbre planté sur le fonds voisin appartiennent au propriétaire du sol sur lequel ces fruits sont tombés. Il est donc possible de les manger.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son sol, le propriétaire a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative (c'est ce se passe généralement pour les glands de chêne, les rhizomes de bambou).

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## **MAIRIE**

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

[mairie.malleloy@gmail.com](mailto:mairie.malleloy@gmail.com)

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

## **DECHETTERIE FROUARD:**

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h**

**du 15/11 au 15/03**

## **POINT TRI : VERRE**

- Rue de la gare
  - Route de Faulx,
  - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

## **COMPOSTERIE :**

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10 de 8h à 16h

## **GENDARMERIE de FROUARD**

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

**Police Secours = 17**

## **PREFECTURE 54**

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

## **L'EST REPUBLICAIN**

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

## **LA POSTE**

Lundi 9h30-12h/14h-16h30

Mardi, mercredi, vendredi

8h30-12h/14h-16h30

Jeudi 8h30-12h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## **ECOLE**

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

## **POLE EMPLOI**

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

## **CENTRE ANTIPOISON**

☎ 03.83.22.50.50

## **HOPITAL CENTRAL**

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

## **HOPITAL DE BRABOIS**

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

## **MATERNITE REGIONALE**

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

## **POLYCLINIQUE MAJORELLE**

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

## **VETERINAIRE**

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

## **INFIRMIERES A CUSTINES**

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

## **KINESITHERAPEUTES**

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

## **PHARMACIES CUSTINES**

*Pharmacie CHARROYER*

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

*Pharmacie de la Mauchère*

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

**Pharmacie de Garde 3237**

## **MEDECINS A CUSTINES**

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Denis EVRARD et

Raphaël PTAK

15, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.49.37.49

## **MEDECINS A FAULX**

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

**Service de garde Médical**

08.20.33.20.20